



Vers une stratégie cantonale en matière de santé sexuelle

Petit déjeuner de la promotion de la santé
Service de la santé publique, 22 novembre 2019

Vanessa Michel

Cheffe de projet

Service du Médecin Cantonal/CFSS

vanessa.michel@fr.ch

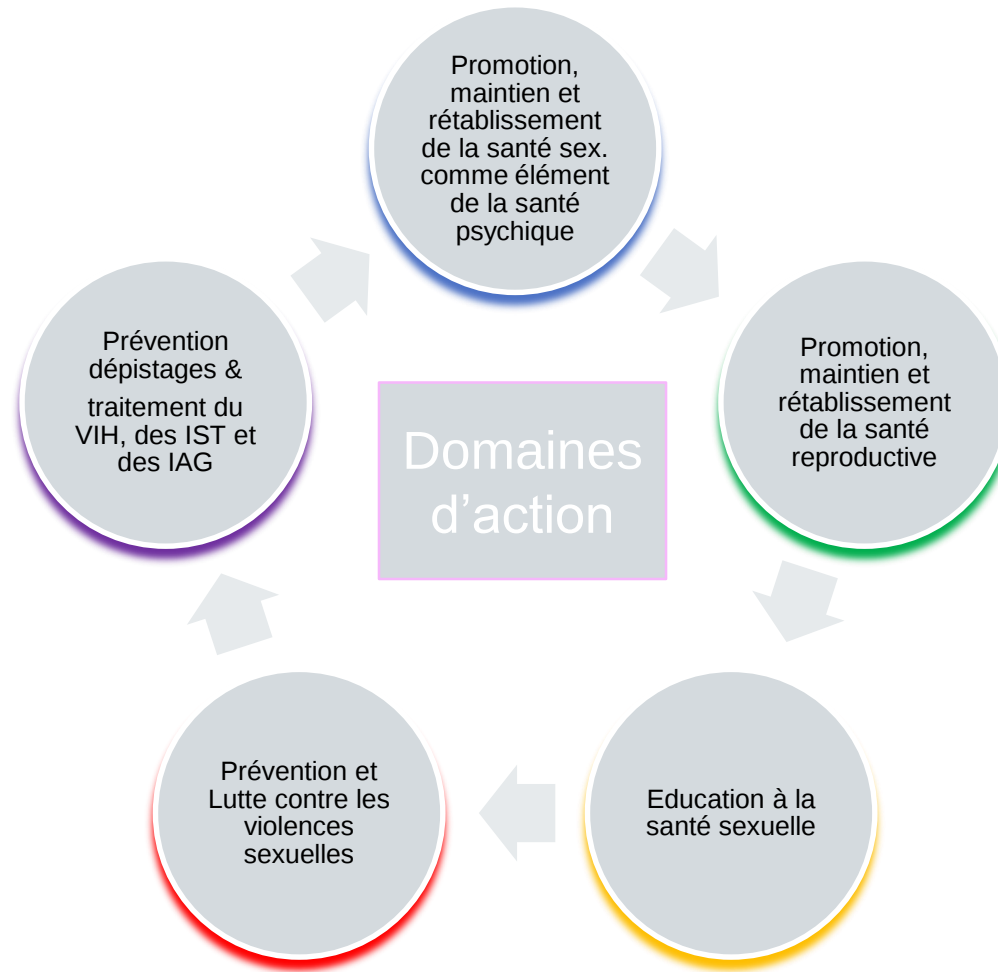
Qu'est-ce que la santé sexuelle?

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS):

« Etat de bien-être physique, émotionnel, mental et social dans le domaine de la sexualité. Cela sous-entend non seulement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités, mais aussi une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et à moindre risque, sans contrainte, discrimination et violence. Pour acquérir et préserver la santé sexuelle, il faut respecter, protéger et garantir les droits sexuels des êtres humains ».

OMS, Developing Sexual Health Programs – A Framework for Action, Geneva 2010 / WHO2006a (en anglais seulement)

Une définition pour la Suisse: les cinq domaines d'action



Genèse: impulsion de SANTE SEXUELLE Suisse

Document développé en 2016 par SSCH sur mandat de la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS)

«Stratégie globale de promotion de la santé sexuelle – guide pour une politique cantonale»

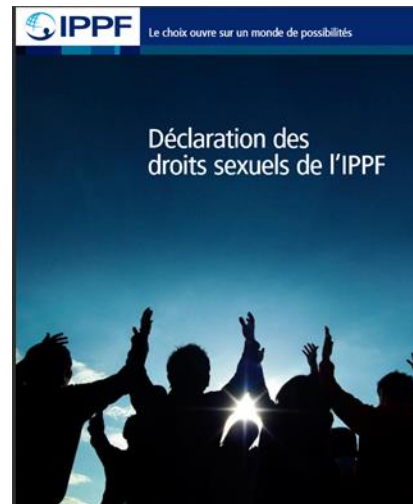
Guide propose:

- Des définitions, références théoriques
- Des principes de qualité
- Des fiches thématiques pour les 5 domaines d'action
- Recommandations stratégiques et propositions
- Répertoire des ressources



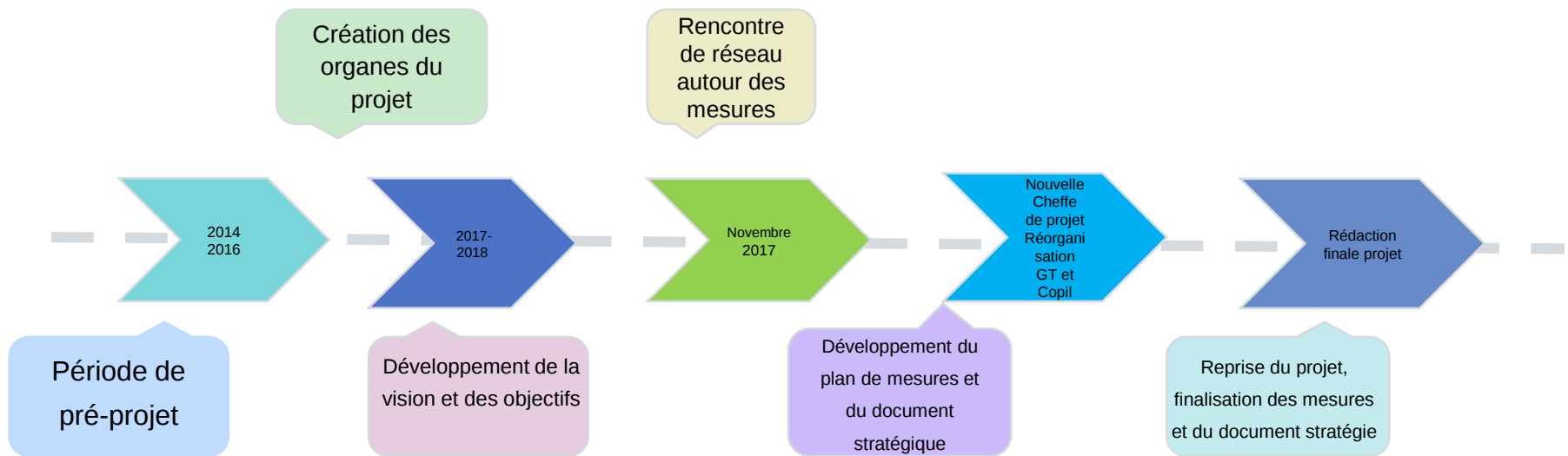
Quelques bases légales entourant la santé sexuelle (liste non-exhaustive)

- ❑ Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme du 28 septembre 2012
- ❑ Loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse du 9 octobre 1981
- ❑ Lois du 17 mars 2010 sur l'exercice de la prostitution
- ❑ Loi sur la santé (Lsan) du 16.11.1999 (version entrée en vigueur le 01.01.2018)
- ❑ Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) du 12 mai 2006
- ❑ Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) du 23 mars 2007
- ❑ Loi fédérale concernant les mesures de lutttes contre les mariages forcés du 15 juin 2012

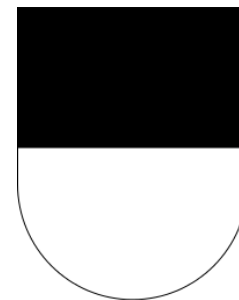


Les principales étapes du projet

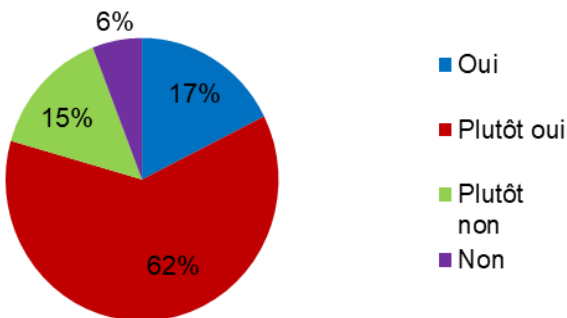
- Rencontres régulières du GT (personnes du terrain-approche Bottom-up)
- Soutien, pilotage et validation du CoPil
- De concertation avec les acteurs, stratégie issue d'un processus participatif



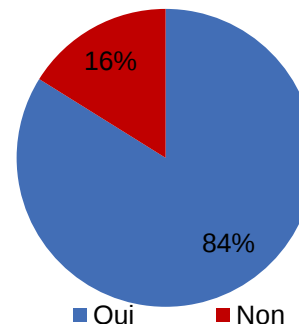
Le contexte du domaine de la santé sexuelle, quelques résultats



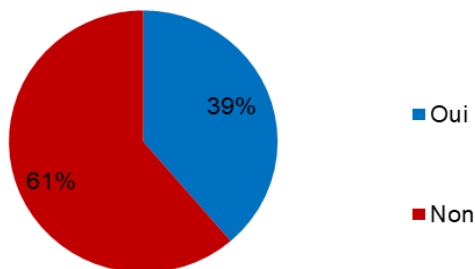
Ressentez-vous le besoin de plus de collaboration ?



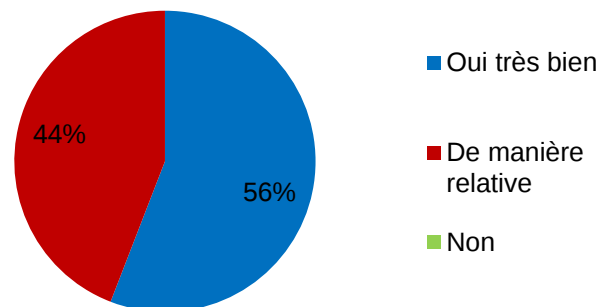
Trouvez-vous qu'il faut renforcer la coordination entre les différents acteurs ?



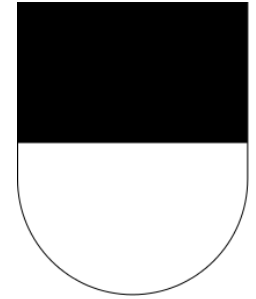
Votre institution/ association/ service fait-il/elle déjà partie d'un groupe de coordination en matière de santé sexuelle ?



Avez-vous le sentiment de connaître les différentes offres et prestations existantes dans le domaine de la santé sexuelle ?



Le contexte du domaine de la santé sexuelle- Les principaux constats:



Contexte cantonal (liste non-exhaustive) :

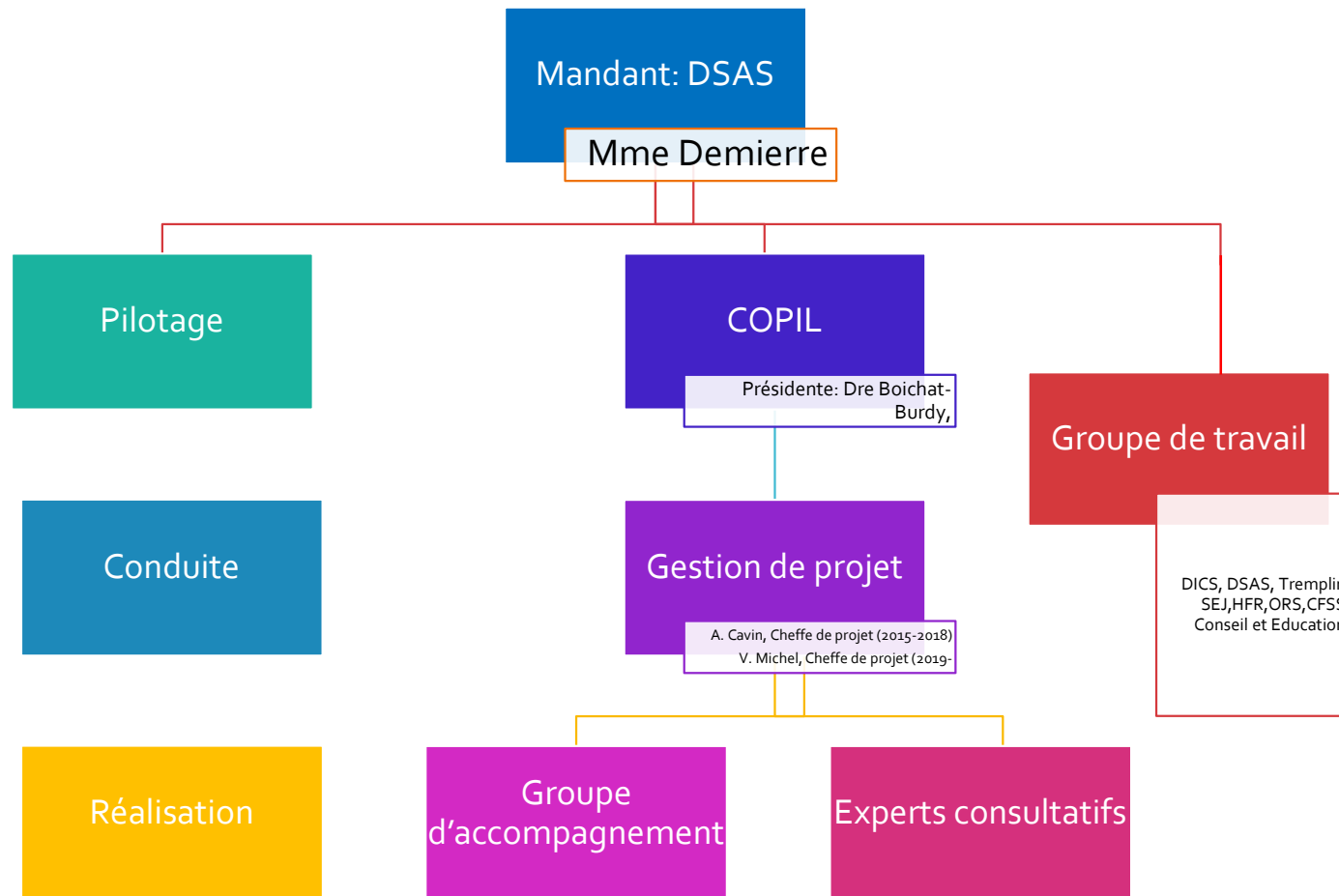
- Il existe, au sein du Canton de Fribourg, une multiplicité d'acteurs avec des profils professionnels et institutionnels très variés
- Des situations toujours plus complexes: importance de l'interdisciplinarité afin d'assurer une meilleure prise en charge
- Importance de renforcer la formation des professionnels
- Volonté de plus de coordination et d'objectifs communs entre les acteurs
- Communication : meilleure visibilité des prestations



Le but du projet

- Développer une politique cantonale coordonnée - une vision partagée et des objectifs communs- de la santé sexuelle et soutenir les acteurs qui la mettent en œuvre
 - La santé sexuelle est un domaine complexe et transversal qui nécessite une bonne coordination entre les acteurs, d'un bout à l'autre de la chaîne « prévention, éducation, dépistage, intervention, prise en charge et soins ».
- Soutenir une approche globale et développer des mesures croisées dans les différents domaines afin de renforcer la cohérence des offres et leur efficacité au niveau préventif, sanitaire et économique.

L'organisation du projet



Stratégie – la vision finale:

«La société attribue une importance majeure à la santé sexuelle de la population, dans le respect des droits en la matière, car elle contribue au bien-être individuel et collectif».

« La population du canton de Fribourg bénéficie de l'accès à des prestations et des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et ce, tout au long de sa vie. Les conditions sont réunies afin que toute personne puisse faire des choix éclairés, en toute liberté et sécurité. Chacun-e connaît ses droits et responsabilités».

Principales clés de réussite du projet...

Communication

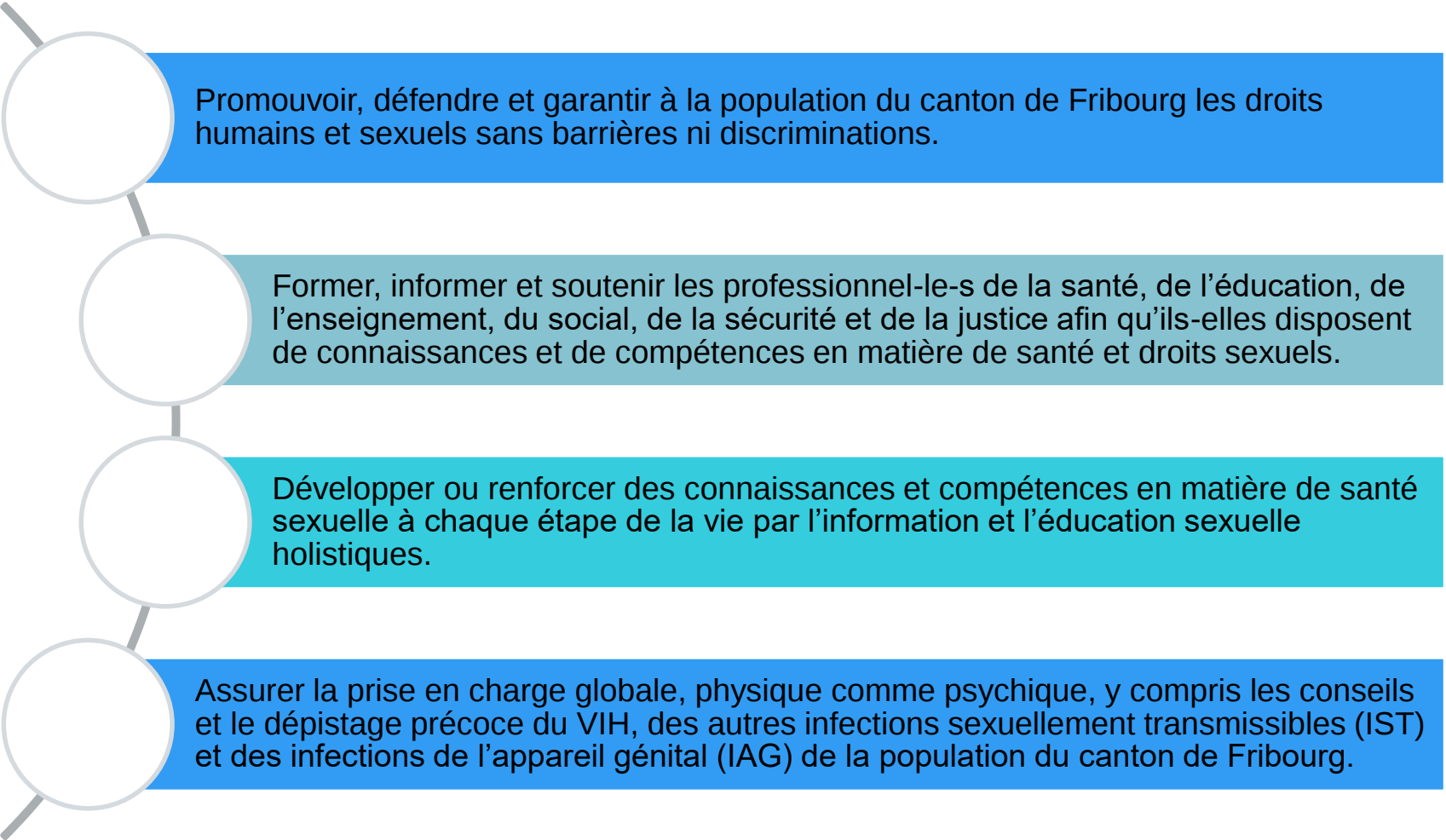
Coordination

Information et
formation

Promotion et
prévention

Intersectorialité

Quatre objectifs prioritaires pour le canton:



Promouvoir, défendre et garantir à la population du canton de Fribourg les droits humains et sexuels sans barrières ni discriminations.

Former, informer et soutenir les professionnel-le-s de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du social, de la sécurité et de la justice afin qu'ils-elles disposent de connaissances et de compétences en matière de santé et droits sexuels.

Développer ou renforcer des connaissances et compétences en matière de santé sexuelle à chaque étape de la vie par l'information et l'éducation sexuelle holistiques.

Assurer la prise en charge globale, physique comme psychique, y compris les conseils et le dépistage précoce du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles (IST) et des infections de l'appareil génital (IAG) de la population du canton de Fribourg.

Afin de garantir un niveau de qualité adéquat...

Cadre non discriminatoire

- Autodétermination
- Egalité
- Protection contre les discriminations
- Droit à l'intégrité physique et à la sécurité
- Droit à l'information, l'éducation
- Accès aux soins
- Droit de décider d'avoir ou non des enfants
- Etc.

Prestations et services de qualité

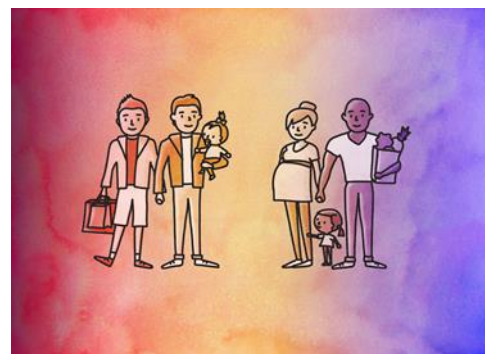
- Prestations diversifiées et accessibles à tous
- Approche intégrée
- Professionnels qualifiés
- Evaluation, monitoring et recherche
- Planification cohérente

Stratégie coordonnée

- Collaboration intersectorielles, interinstitutionnelles et interrégionales
- Coordination stratégique, thématique et financière
- Procédures harmonisées

Quelques exemples de mesures en lien avec la santé sexuelle des 0-7 ans

- Ancrer la santé sexuelle dans les bases légales cantonales.
- Assurer et coordonner la prise en charge et le soutien pour les victimes et les auteurs mineurs et jeunes adultes de discriminations et de violences sexuelles.
- Développer et fournir les outils documentaires et pédagogiques sur les questions de santé sexuelle à l'intention des professionnels auprès des enfants et des jeunes.



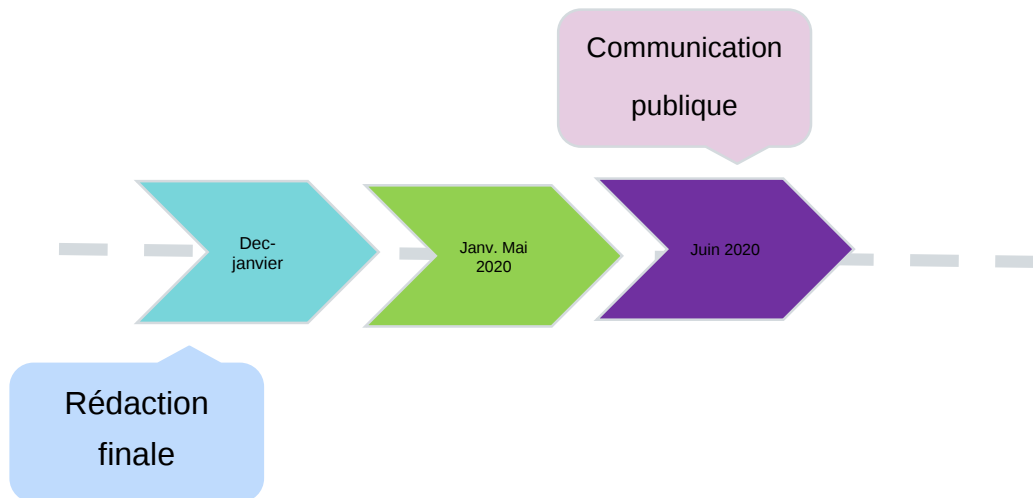
Quelques exemples de mesures en lien avec la santé sexuelle des 0-7 ans

- Garantir l'éducation sexuelle holistique et basée sur les droits humains dans le programme scolaire obligatoire et viser à sa mise en application harmonisée et adaptée au PER et au Lehrplan 21.
- Former, informer et soutenir les enfants, leurs parents, les bénévoles et les professionnel-le-s qui les entourent sur les notions de santé sexuelle spécifiques à leurs stades de développement.
- Coordonner et renforcer l'offre en périnatalité.



La suite du projet ...

- Priorisation des mesures
- Rédaction en cours
- Poursuite des rencontres avec les parties prenantes
- Elaboration du plan financier
- Validation





Centre Fribourgeois de santé sexuelle

Interventions dans les écoles fribourgeoises

2^e Harmos

Petit déjeuner de la promotion de la santé
Service de la santé publique, 22 novembre 2019

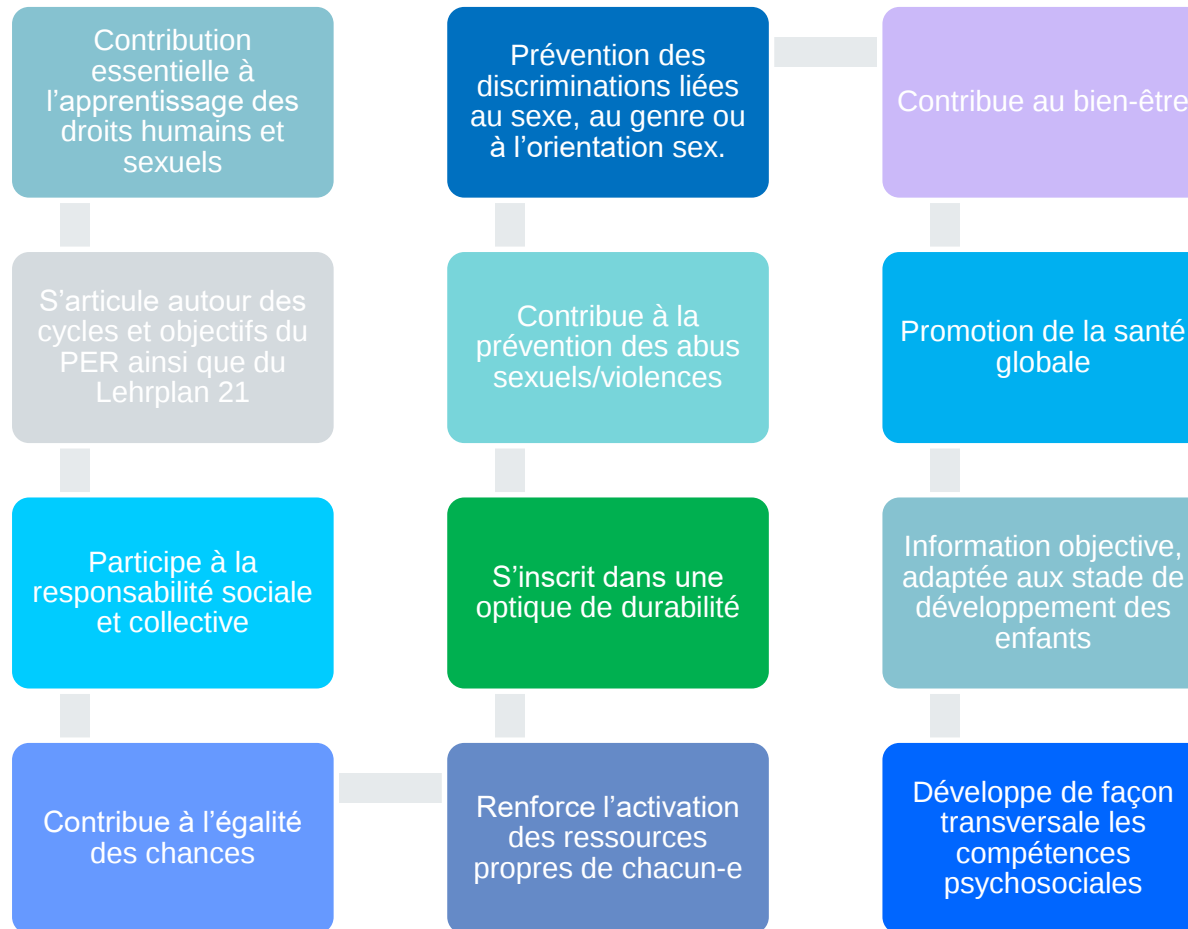
Vanessa Michel

Cheffe de projet

Service du Médecin Cantonal/CFSS

vanessa.michel@fr.ch

Pourquoi faire de l'éducation à la sexualité holistique à l'école?



Centre fribourgeois de santé sexuelle- CFSS - Education sexuelle:

Les cours s'inspirent entres autres :

- des «Standards européens de l'éducation sexuelle» élaborés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS),
- des droits sexuels de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF)
- du Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande (document élaboré par SANTE SEXUELLE Suisse et ARTANES)
- des aspects juridiques et des bases légales fédérales et cantonales (ex: secret professionnel, protection des mineurs, etc.).



CFSS-Education sexuelle: 2^e Harmos

Objectifs généraux de l'intervention:

- Développer l'estime de soi en lien avec son corps.
- Découvrir le corps, les sensations en lien avec les 5 sens, les émotions et disposer du vocabulaire nécessaire.
- Prendre conscience des ressemblances et différences entre filles et garçons et développer une attitude de respect envers la diversité.
- Développer des connaissances et compétences qui soutiennent la prévention des abus et violences sexuelles mais aussi la promotion d'un développement sexuel sain.
- Développement de la capacité à exprimer ses ressentis et à chercher de l'aide.



CFSS-Education sexuelle-

Quelques règles de fonctionnement

- Dans un climat de confiance, chaque enfant est tenu d'écouter respectueusement les réactions et les commentaires des élèves de son groupe.
- Toutes les questions sont bienvenues et méritent d'être entendues.
- Les mots exacts sont utilisés: aucune abréviation/diminutif.
- La discrétion est importante ainsi que le respect des autres élèves.
- Chaque enfant a la possibilité de «passer son tour», c'est-à-dire de ne pas répondre à une question s'il ne se sent pas à l'aise ou ne le souhaite pas.
- Interactif: histoires, contes, dessins, chansons, animations.



Mise en application pour les 2^e Harmos

Partenaires de l'éducation sexuelle scolaire:

- Parents
- Enseignants
- Professionnel-le-s (spécialistes en santé sexuelle, professionnel-le-s de la santé scolaire, professionnel-le-s multiplicateurs, etc.)

Déroulement:

- Séance d'information aux parents (séance env. 1 heure)
- Une période et demi (env.1 heure 25 min)
- Présence de l'enseignant en 2^e Harmos.

Mise en application pour les 2^e Harmos

Partenaires de l'éducation sexuelle scolaire:

- Parents
- Enseignants
- Professionnel-le-s (spécialistes en santé sexuelle, professionnel-le-s de la santé scolaire, professionnel-le-s multiplicateurs, etc.)

Déroulement:

- Séance d'information aux parents (séance env. 1 heure)
- Une période et demi (env.1 heure 25 min)
- Présence de l'enseignant en 2^e Harmos.

Et concrètement... un exemple de collaboration

Demande de la médiation scolaire auprès de la permanence téléphonique du CFSS.

Au retour de l'école un vendredi après-midi, un enfant se plaint de douleurs aux parties intimes. Les faits se seraient passés à l'école, lors d'une récréation. Les parents de l'enfant ont transmis par mail les informations à l'enseignante qui elle, s'est référée à sa hiérarchie dès la lecture du message le lundi matin.

Interventions: CFSS...

SEJ, Intake

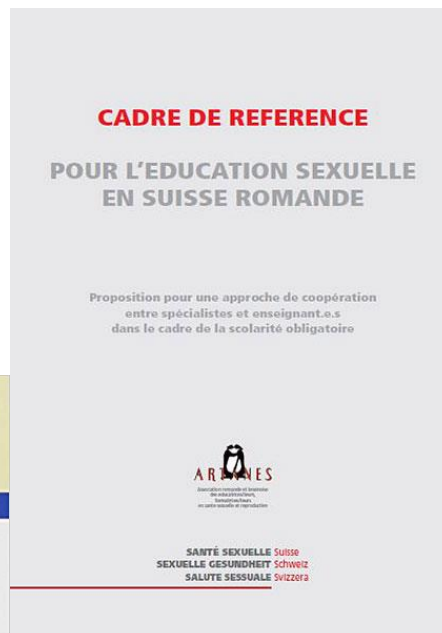
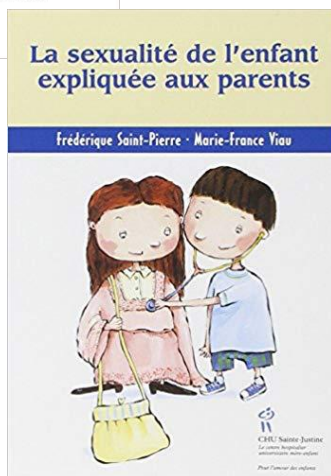
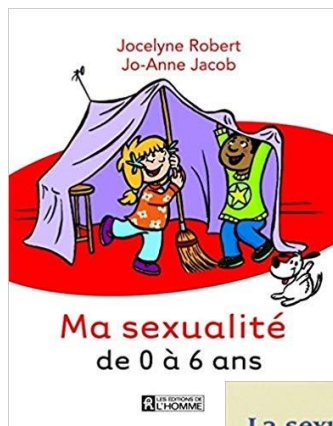
Pédiatre de l'enfant

Rencontre(s) des parents

Association pour l'éducation familiale

Education sexuelle en 2 H

La santé sexuelle pour les 0-7 ans quelques références



Coordonnées:

Service du médecin cantonal

Centre fribourgeois de santé sexuelle

Rue de la Grand-Fontaine 50, 1700 Fribourg

Rue de la Condémine 60, 1630 Bulle

T + 41 26 305 29 55

sante.sexuelle@fr.ch

www.fr.ch/cfss

Permanence téléphonique

Lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h

(sauf les jours fériés et jusqu'à 16h les veilles de fête)

Entretiens-conseils

Fribourg: sur rendez-vous du lundi au jeudi

Bulle: sur rendez-vous le lundi et le jeudi (14h à 18h)

Consultations médicales

Sur rendez-vous le lundi de 13h à 19h et le jeudi de 13h à 17h.

Merci pour votre attention !

Vanessa Michel : vanessa.michel@fr.ch